



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} juillet 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 6 de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

**Projet de décision soumis par le Vice-Président du Conseil,
Miloš Koterec (Slovaquie), sur la base de consultations informelles**

Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil économique et social, rappelant sa décision 2010/252 du 23 juillet 2010 sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment de sa résolution 61/16, décide de demander au Secrétaire général de préparer une note contenant des recommandations sur la périodicité et le contenu de futurs rapports sur la question pour examen à sa session de fond de 2012.

